

RIPEC C3 – Campagne 2023

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 modifié portant création du régime indemnitaire de personnels enseignants et chercheurs,

Vu l'arrêté du 21 juillet 2022 portant nomination de Yanick RICARD dans les fonctions d'administrateur provisoire de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs,

Vu les lignes directrices de gestion ministérielles relatives au régime indemnitaire des enseignants-chercheurs et des chercheurs,

Vu la circulaire du 31 janvier 2022 relative à la prime individuelle du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs,

Vu la décision n° 2023-028 du 24 février 2023 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,

Vu l'avis favorable du comité social d'administration de l'ENS de Lyon du 2 mars 2023,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 13 mars 2023, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés l'application des montants suivants au titre de la prime individuelle des enseignants-chercheurs (C3) :

Groupes

Montant annuel

Bénéficiaire Non titulaire de l'habilitation à diriger des recherches	4 500 €
Bénéficiaire Titulaire de l'habilitation à diriger des recherches	6 000 €

Au titre de l'année 2023 : Cible de 40 attributions dans la limite d'une enveloppe de 220 000 €.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 22

Nombre de voix favorables : 19

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 3

Fait à Lyon, le 13 mars 2023

L'administrateur provisoire de l'ENS de Lyon

Yanick RICARD

